



---

**SECTION**



**VAR**

---

**DECLARATION LIMINAIRE**  
**CAPL N°1**  
**MUTATION DES AGENTS DE CATEGORIE A**

Nous ne pouvons commencer cette CAPL sans évoquer le contexte national.

En recourant une nouvelle fois au 49.3, arme constitutionnelle, le Premier Ministre et le Président de la République effectuent un passage en force final sur un projet de loi ultra minoritaire.

Pour **FORCE OUVRIERE**, cela constitue de nouveau un véritable déni de démocratie.

Jusqu'au bout, des propositions ont été faites pour une sortie par le haut, de tous, d'un conflit qui dure depuis 4 mois.

En lieu et place du débat, le Président de la République et le Premier Ministre, qui autrefois dans l'opposition fustigeaient le recours au 49.3, préfèrent aujourd'hui, en étant au pouvoir, l'autoritarisme et le passage en force. Cet autoritarisme est la face visible de l'impuissance.

Pour **FORCE OUVRIERE**, le combat contre ce projet de loi continue.

Dans notre ministère, depuis sa création en 2008, la DGFIP a vu ses effectifs diminuer de 20000 agents. C'est un véritable plan social qui ne dit pas son nom et qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues. Les suppressions d'emplois vont se poursuivre en 2017, même si le Secrétaire Général des ministères économiques et financiers a laissé entendre une décélération de leur nombre.

Dans l'état actuel des services, seul, au minimum, un moratoire pourrait apporter une bouffée d'oxygène aux agents !

Mais dans cette grisaille ambiante, point un rayon de soleil, une aube naissante. Le Grand Jour est arrivé. Les lignes directrices de la DGFIP nous ont enfin été révélées.

Une seule chose est compréhensible, dans le contenu de ce document. C'est la provocation et le renoncement qui transpirent de toutes ces lignes, montrant ainsi le décalage entre des politiques « hors sol » et des agents confrontés à la réalité.

La DGFIP fait face à un resserrement sans précédent de son réseau et développe à marche forcée la « e-administration ». Fusions de secteurs, de SIP, de SIE, de postes comptables, constitutions de postes spécialisés hôpitaux, pôles contentieux judiciaires, pilotage des BCR par les DIRCOFI, voici quelques exemples de restructurations visant à atteindre la « masse critique ».



SECTION  
DU  
VAR

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours plus nombreux de se déplacer aux guichets de la DGFIP.

**Force Ouvrière** reste attaché à un service public de proximité et cela ne peut passer que par la création d'emplois.

Dans le Var, nous arrivons après mutation à un excédent de 9 inspecteurs. À noter que la totalité des départements présentent aussi un excédent dans les mêmes proportions. Cependant, le mouvement de mutation est bien pauvre, si on occulte les restructurations diverses et variées... seuls 13 véritables mouvements !

Pour conclure, le propre d'une organisation syndicale est de porter et faire aboutir ses revendications. En conséquence, **F.O.-DGFIP** réitère ses revendications à savoir :

- La création de 2 réels mouvements par an.
- Un délai de séjour d'un an démarrant le jour de la nomination des inspecteurs stagiaires soit le 1er septembre.
- Une affectation la plus fine possible.

**F.O.-DGFIP** exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

**F.O.-DGFIP** demande le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires à tous les concours A, B et C.

**F.O.-DGFIP** exige l'amélioration de la situation des personnels de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail et de reconnaissance des qualifications.

Vos élus : Titulaire : Fabrice Mosca  
Suppléante : Catherine Gadjja  
Experte : Sophie Degeilh

## FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanente Anne MAURICE Secrétaire Départementale : Sophie DEGEILH

Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97

[fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr)

**FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.**